

# Fiche de poste : Ambulancier

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Ambulancier

**Ambulancier** : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

## 1. DESCRIPTION DU METIER D'UN AMBULANCIER

L'**ambulancier** ou l'**ambulancière** transporte des blessés et des malades au moyen d'un véhicule spécialement adapté.

Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'**ambulancier** est au service du **patient** : il l'aide à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard.

Le **conducteur ambulancier** est capable de surveiller l'état du malade ou du blessé en utilisant au besoin des appareils d'assistance médicale. A l'arrivée il doit savoir transmettre au personnel soignant les informations dont il dispose sur l'état du patient.

Il doit, en plus de la conduite, assurer la tenue des divers documents administratifs (**hospitaliers**, Sécurité sociale...), l'établissement des dossiers, la perception de la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter, même si son véhicule est doté d'un GPS. Il peut être appelé à conduire des véhicules type fourgon s'il possède les permis C ou D.

Par définition, il n'est jamais seul. Dans un véhicule, il y a deux **ambulanciers** présents : l'un d'entre eux doit être obligatoirement titulaire du **diplôme d'Etat d'ambulancier (DEA)**, l'autre est souvent un **auxiliaire ambulancier** second d'équipage.

L'ambulancier exerce dans le privé ou au sein de la fonction publique hospitalière (conducteur ambulancier, ambulancier SMUR).

## **2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR AMBULANCIER**

Afin d'exercer le **métier d'ambulancier** il est indispensable d'obtenir le **Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA)**. Ce **diplôme** est délivré dans les **centres de formation agréés par le préfet**.

La formation est accessible sur concours d'entrée, par le passage d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. **Il existe certaines conditions d'accès au concours d'entrée. Tout d'abord, de posséder le permis de conduire B depuis au moins 3 ans, d'avoir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'une ambulance, un certificat médical de vaccination à jour et être titulaire de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.**

Toutefois, **il est possible d'accéder à cette formation avec un niveau 3ème seulement si les conditions d'accès citées précédemment sont remplies. La formation dure 18 mois et se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique.**

Concernant la partie théorique, celle-ci est composée **de 8 modules**, ces modules concernent **l'état clinique, l'hygiène, les gestes et les soins d'urgence, l'ergonomie, la sécurité du transport sanitaire, la relation – communication, la transmission des informations et enfin l'organisation du travail.**

Puis, **la partie pratique se compose quant à elle de 5 stages d'observation.**

Cependant, **la formation pour devenir ambulancier est payante, son coût varie entre 4000 € et 5000 €, il est tout de fois possible d'obtenir des aides financières.** Afin d'être **auxiliaire ambulancier**, il n'est pas nécessaire **d'acquérir le Diplôme d'État d'Ambulancier** mais de simplement suivre une formation de **10 jours dans un Institut de Formation Ambulanciers (IFA)**. Cette formation est composée de **5 modules théoriques**, qui sont les suivants, **la déontologie, les règles du transport sanitaire, l'hygiène, gestes de manutention et les gestes et soins d'urgence.**

Cependant, certaines conditions sont à remplir. **Le futur auxiliaire ambulancier doit être titulaire du permis B depuis 3 ans et doit obtenir une autorisation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance.**

Cette formation est également payante à hauteur de 500 € et pouvant aller jusqu'à 1000 €, cependant des aides financières peuvent également être accordées.

Enfin, le futur ambulancier et/ou auxiliaire ambulancier peut effectuer la formation en continue, mais la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est cependant pas possible pour le métier d'ambulancier.

### 3. POURQUOI DEVENIR AMBULANCIER

Le métier d'ambulancier peut s'exercer dans le secteur privé comme dans le secteur public, en entreprise ou dans un service d'urgence d'un CHU ou CHR, au sein du SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) ou du SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation), ou encore en libéral, c'est-à-dire à son compte.

L'ambulancier intervient au domicile du malade mais aussi dans tous les lieux susceptibles d'être des endroits dits de malaise (lieu public, école etc...). Il est au contact d'un public varié, tels que des personnes âgées, des personnes en situations de handicap, des femmes enceintes, des enfants etc...

L'ambulancier exerce la majorité de son temps de travail sur les routes et les voies publiques.

Les horaires de travail d'un ambulancier sont variables et irréguliers, il peut travailler aussi bien de jour comme de nuit, les week-ends et les jours fériés. Au sein d'un service d'urgence, les heures de travail s'effectuent par roulement d'équipe avec un changement toutes les 24 heures.

### 4. QUALITE ET COMPETENCES POUR DEVENIR AMBULANCIER

Lors de l'entretien d'embauche le candidat doit posséder un projet professionnel et doit être en capacité de pouvoir l'expliquer à son interlocuteur. Il doit présenter ses motivations et mettre en avant les compétences et les qualités suivantes.

L'ambulancier doit faire preuve d'autonomie mais aussi de capacité de travail en équipe, de rapidité, de dynamisme et de réactivité. Il doit faire preuve de prudence

et de maîtrise de son véhicule, il doit être en capacité d'adapter sa conduite à l'état de santé de la personne transportée.

L'**ambulancier** doit être patient et faire preuve d'un contrôle de soi pour faire face à toutes les situations dans le calme.

L'**ambulancier** doit posséder des qualités humaines, et une résistance physique et psychologique. En effet, il doit avoir le sens du contact, il doit mettre en confiance, être à l'écoute du patient et de son entourage, et doit être en capacité de les rassurer.

Il doit avoir des compétences en communication afin de pouvoir s'exprimer clairement à l'oral comme à l'écrit.

Enfin, l'**ambulancier** doit être en mesure de connaître et pratiquer les techniques de réanimation, maîtriser les protocoles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles éthiques et déontologiques...

## 5. SALAIRE D'UN AMBULANCIER

La rémunération du métier d'**ambulancier** varie selon le statut, qu'il soit salarié d'une entreprise mais aussi selon l'entreprise, qu'il soit libéral ou encore fonctionnaire. **Le salaire pour un débutant équivaut au SMIC**, soit environ **1480.72€ brut en début de carrière**, cela varie entre **1 200€ et 1 500€ net et peut évoluer jusqu'à 2 300€ brut en fin de carrière**.

## 6. BRUTS EN MOYENNE

La rémunération pour un **ambulancier** exerçant dans la fonction publique hospitalière, tels qu'au **sein d'un SAMU ou d'un SMUR**, varie selon l'échelon et le grade. Pour un ambulancier au premier échelon, donc débutant la rémunération est de **1537.02 € brut et pour l'ambulancier du dernier échelon, donc au grade supérieur la rémunération est de 1949.39 €**.

Enfin, pour un **ambulancier** libéral la rémunération est plus élevée cependant des frais sont à sa charge, comme l'achat du véhicule de transport sanitaire.

## 7. LES MISSIONS REALISEES PAR L'AMBULANCIER

L'**ambulancier** a pour **mission principale** d'assurer le transport des malades et des blessés vers un établissement de soins, tels qu'un hôpital ou une clinique, une maison de retraite, ou encore un centre de rééducation. Le transport de malade s'effectue sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale au sein d'un véhicule de transport sanitaire adapté ou d'un véhicule taxi conventionné.

L'**ambulancier**, assisté par un auxiliaire ambulancier, installe et accompagne également la personne transportée, veille à son confort et au maintien de sa santé. Il peut également lui venir en aide pour les formalités administratives d'entrée et de sortie. Mais il peut également prodiguer les premiers secours en cas d'urgence. De plus, l'**ambulancier** est en charge de l'entretien de son véhicule sanitaire et de la stérilisation du matériel médical.

## 8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES D'UN AMBULANCIER

Il existe des perspectives d'évolutions professionnelles dans **le métier d'ambulancier** notamment des perspectives d'évolutions professionnelles dans le soin.

En effet, l'**ambulancier** peut également devenir régulateur d'une structure de soins, il est alors en charge d'une équipe, gère les déplacements, et gère aussi les emplois du temps etc.

Il est également possible pour l'**ambulancier** de créer son entreprise et de devenir **ambulancier** libéral, à condition d'obtenir l'agrément des services préfectoraux et d'acquérir un véhicule de transport sanitaire.

De plus, l'**ambulancier** peut, après plusieurs années d'expériences, évoluer vers le métier d'aide-soignant. **Le diplôme d'ambulancier** permet d'accéder à cette opportunité de carrière sans avoir l'obligation de **passer le concours d'entrée en école d'aide-soignant**. La formation a une **durée de 8 mois** et permet au **futur aide-soignant** d'être exempté de certaines unités d'enseignements.

## 9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN AMBULANCIER

Dans la fonction publique l'**ambulancier** est un agent de la **catégorie C**, il peut exercer au sein :

- **De la fonction publique hospitalière (hôpital)**
- **Du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)**
- **D'une Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)**

Pour les **ambulanciers exerçant leur métier dans un SAMU** et ou une **SMUR**, une formation en complément du **diplôme est obligatoire**. Elle comprend un **stage sur la sécurité routière** et un **stage de conduite en état d'urgence**.

## 10. LES TEMOIGNAGES DE NOS AMBULANCIERS

AMBULANCIER ...

Un métier devenu une vocation après un lourd accident de voiture que j'ai eu à mes 18 ans. Malheureusement, j'ai dû attendre d'avoir 21 ans et 3 ans de permis pour passer le diplôme. Cela va faire 5 ans que je suis AMBULANCIER.

L'envie d'aider les gens m'était venu en moi. Secourir et avoir l'impression de servir à quelque chose. Mais malheureusement ce métier est peu connu, et surtout non-reconnu. C'est désolant et incompréhensible quand on est dans ce métier.

Pour ma part, c'est un des plus beaux métiers qui puisse exister. On rencontre des gens, on aide des gens malades, on prend soin d'eux. Chaque personne est différente et l'approche est différente. Ce qui fait que ce métier est unique et jamais pareil.

On est oublié du système français. Et depuis des années nous nous battons pour la reconnaissance.

Aujourd'hui, les gens nous voient comme des TRANSPORTEURS ou des TAXIS.

Je voudrai dire à ces gens-là, de venir passer 1 semaine au sein de ce métier : ils comprendront qu'ils se sont trompés.

Certes, nous emmenons des personnes en soin hospitaliers : radios, consultations, hospitalisations.

MAIS, à côté de ça, nous faisons aussi des urgences en relation avec le SAMU Centre 15.

Quand vous croisez une ambulance privée avec les gyros et les pinpons, ce n'est pas pour faire jolie et encore moins pour passer plus vite. (Comme beaucoup le pense). C'est tout simplement qu'à l'intérieur, il y a une personne en détresse. Oui, en détresse. Et parfois VITALE. Et sachez qu'à tout moment à l'intérieur, ça peut être quelqu'un de votre famille.

Quand vous appelez le 15, pour un malaise, un problème cardiaque, une chute, une fracture, un AVC. Vous pouvez voir arriver chez vous DEUX AMBULANCIERS PRIVÉS et NON DES POMPIERS.

Quand une ambulance privée est en urgence SAMU, elle devient sous les articles de lois, prioritaire sur la route et a le droit de : griller les feux, les stops, dépasser les limites de vitesses autorisées.

SANS ÉVIDEMMENT METTRE LA VIE D'AUTRUI EN DANGER. On en a marre d'entendre dire que les ambulanciers, ne sont pas prioritaires, font les cow-boys sur la route, se croient tout permis. Mais c'est faux.

Nous avons deux types d'urgence :

- Urgence médecin (où l'on peut être amené à mettre les gyros et les pinpons, sans pour autant être prioritaire, mais pouvons être amené à demander LA FACILITÉ DE PASSAGE. En urgence médecin, nous pouvons enfreindre certaines règles du code de la route mais pas le franchissement d'un feu rouge ni la circulation en sens interdit )

- Urgence SAMU (prioritaire, et droit d'enfreindre le code de la route, sans mettre la vie d'autrui en danger)

Il faut savoir, que les ambulanciers privés sont formés par des médecins urgentistes, infirmiers, ambulanciers .. Et que nos diplômes de secours sont les mêmes qu'un infirmier, médecins, aide-soignant .. Trop peu de gens le savent. Ce métier est le même que les pompiers SAUF que nous, nous ne faisons pas les accidents de la route et les incendies. À SAVOIR AUSSI, que les ambulanciers sont plus formés niveau secours, que les pompiers. L'avantage des « rouges », c'est que eux sont formés continuellement sur l'année et ne s'arrête jamais d'apprendre et de s'entraîner. Chose que nous, nous ne faisons pas malheureusement. Notre diplôme est un DIPLÔME D'ÉTAT tout comme Aide-soignant, Infirmier ..

Notre métier est compliqué. Les heures 10 à 12h/jours et des fois bien plus, la pression, les conditions de travail, la non-reconnaissance.

Durant la crise du COVID-19 (qui est toujours présente), les ambulanciers privés ont été mis en avant et nous avons aidé et secouru beaucoup de personnes atteintes de ce virus. Parfois dans un état stable, mais aussi critique. Il a fallu une crise aussi dramatique pour que nous soyons mis un peu plus en avant. **MAIS CE N'EST PAS ENCORE SUFFISANT.**

J'aime ce métier par-dessus tout. C'est ma vie. Mais j'en ai marre de subir. J'en ai marre que les gens ne savent même pas ce que nous faisons et que les gens ignorent totalement ce beau métier. Nous sommes Fatigués d'essayer de nous battre à faire en sorte que les gens nous voient comme des **HÉROS DU QUOTIDIEN** et **INDISPENSABLE** sur la chaîne de secours.

Il n'y a pas longtemps, une proposition de lois à l'assemblée nationale, demandant à faire passer les ambulanciers privés au sein du ministère de la santé a été faite. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons toujours aucune nouvelle. Si nous y arrivons, ça sera un grand pas pour nous. Même les pompiers aujourd'hui ne sont pas reconnu **PROFESSIONEL DE SANTÉ**. Que ce soit **POMPIERS** ou **AMBULANCIERS**, nous avons la même vocation : **VENIR EN AIDE**.

Aidez-nous à faire reconnaître ce métier. Aidez-nous à nous faire aimer ce métier encore et encore et à pas nous le faire détester. J'ai vu des collègues démissionner à cause des conditions de travail, la fatigue, la saturation totale et parfois partir en dépression (Burn-out) !

## **11. LES METIERS RELIES AU METIER D'AMBULANCIER**

- Brancardier / Brancardière.
- Auxiliaire ambulancier / ambulancière.
- Aide-soignante / Aide-soignant.
- Régulateur / Régulatrice en transport sanitaire.